

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 136

présenté par

M. Naegelen, Mme Auconie, M. Becht, M. Bournazel, M. Christophe, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Favennec Becot, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Herth, M. Lagarde, M. Leroy, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Pancher, M. Polutele, M. Riester, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 16

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« neuf »

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une durée de 9 mois sur 3 ans est trop élevée est amoindrit la pertinence de cette expérimentation. C'est d'autant plus vrai pour les petites et moyennes entreprises.

Le présent amendement vise donc à porter cette durée à 3 mois.